Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
RESTREINTE

UNEP/IG.14/4/Corr.1
1er février 1979

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Réunion intergouvernementale des Etats riverains de la Méditerranée chargée d'évaluer l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée et première réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs

Genève, 5-10 février 1979

RAPPORT DU DIRECTEUR EXECUTIF SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE (1975-DECEMBRE 1978) ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES ACTIVITES A ENTREPRENDRE PENDANT LA PERIODE BIENNALE 1979-1980

Rectificatif

1. Sans objet dans le texte français

2. Page 3, paragraphe 8 - Ce paragraphe doit se lire comme suit :

"A l'heure actuelle, treize parties ont déposé leur instrument de ratification."

3. Page 11, paragraphe 58 - Lire comme suit la première ligne :

"Treize Etats sont actuellement parties contractantes à la Convention de"

4. Annexe II, page 4, paragraphe 17 - A la deuxième ligne, remplacer "treize" par "douze".

5. Annexe III, page 2, paragraphe 7 - Lire comme suit la sixième ligne :

"auprès du Gouvernement espagnol. Au 31 janvier 1979, douze Etats méditerranéens".

6. Annexe III, page 7, paragraphe 36 - Lire comme suit le début de la sixième ligne :

"ces réunions à Genève du 28 mai au 1er juin 1979".

7. Annexe III, page 7, paragraphe 37 - Le début de la deuxième ligne doit se lire comme suit :

"en mai 1979,"

Le reste est sans changement.

GE.79-0404

8. Annexe III, page 9, paragraphe 47 - Supprimer la dernière phrase du paragraphe.

9. Annexe III, page 12, paragraphe 65 - Les dates mentionnées à la neuvième ligne doivent se lire comme suit :

"du 28 mai au 1er juin 1979"

10. Annexe III, page 14, tableau 1 - Remplacer le tableau par celui qui figure en annexe au présent rectificatif.

11. Annexe IV, page 20, tableau 4 - Insérer ce qui suit en tête des réunions indiquées :

"Rencontre internationale COI/CGPM/CIESM/PNUE sur la pollution marine en Méditerranée"	Monte-Carlo 9 - 14 septembre 1974

Tableau 1 : Situation des instruments juridiques du Plan d'action pour la Méditerranée

(Les noms en lettres capitales sont ceux des Parties contractantes. Les dates indiquées sont celles du dépôt de l'instrument auprès du Gouvernement espagnol)

	Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution	Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs	Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique
Albanie	-	-	-
Algérie	-	-	-
Chypre	Signature : 16.2.76	Signature : 16.2.76	Signature : 16.2.76
COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE	Approbation : 16.3.78	Approbation : 16.3.78	-
EGYPTE	Approbation : 24.8.78	Approbation : 24.8.78	Approbation : 24.8.78
ESPAGNE	Ratification : 17.12.76	Ratification : 17.2.76	Ratification : 17.12.76
FRANCE	Approbation* : 11.3.78	Approbation : 11.3.78	Approbation : 11.3.78
GRECE	Ratification : 3.1.79	Ratification : 3.1.79	Ratification : 3.1.79
ISRAEL	Ratification : 3.3.78	Signature : 16.2.76	Ratification : 3.3.78
Italie	Signature : 16.2.76	Signature : 16.2.76	Signature : 16.2.76
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE	Ratification : 31.1.79	Ratification : 31.1.79	Ratification : 31.1.79
LIBAN	Adhésion : 8.11.77	Adhésion : 8.11.77	Adhésion : 8.11.77
MALTE	Ratification : 30.12.77	Ratification : 30.12.77	Ratification : 30.12.77
Maroc	Signature : 16.2.76	Signature : 16.2.76	Signature : 16.2.76
MONACO	Ratification : 20.9.77	Ratification : 20.9.77	Ratification : 20.9.77
SYRIE	Adhésion* : 26.12.78	Adhésion : 26.12.78	Adhésion : 26.12.78
TUNISIE	Ratification : 30.7.77	Ratification : 30.7.77	Ratification : 30.7.77
Turquie	Signature : 16.2.76	Signature : 16.2.76	Signature : 16.2.76
YOUGOSLAVIE	Ratification : 13.1.78	Ratification : 13.1.78	Ratification : 13.1.78

* Avec réserves.